

Accident en 2013 où Olivier, Agent Enedis à Montluçon, perdait la vie :

La Cour d'Appel de Riom vient de confirmer le premier jugement à savoir, 6 mois de prison avec sursis à l'encontre de Marc PELLETAN et 80 000 Euros d'amende pour Enedis.

20 000 euros de dommages et intérêts sont également requis solidairement aux deux parties.

Faisant fi de la souffrance des familles d'Olivier et de Marc depuis plus de 8 ans et réfutant toute responsabilité dans cette affaire, la Direction se pourvoit en cassation !!!

L'objectif de cette dernière est clair :

A l'heure où il y a une recrudescence d'accidents dus au manque d'effectifs, aux problèmes de formation...etc, **faire graver dans le marbre que dorénavant la responsabilité incombera aux seuls intervenants.**

Cette nouvelle décision doit amener chaque salarié sur son lieu de travail à faire respecter les textes qui sont bafoués au travers de ce jugement.

Pour rappel : condamnation d'un agent absent du chantier lors de l'accident ; pas de désignation de chargé de travaux par la hiérarchie de Thiers de l'époque qui fuit ses responsabilités depuis le début. Hiérarchie qui est protégée par les Directions Régionales et Nationales.

Montluçon le 03 février 2022